

Introduction



Le conflit israélo-arabe est un enjeu central des relations internationales depuis plus de cinquante ans : il attise de façon récurrente des tensions dans une zone géographique mal définie, que l'on désigne le plus souvent comme le Proche ou le Moyen-Orient. Ses répercussions se font sentir à l'échelle mondiale, avec les crises pétrolières à répétition, la montée de l'islamisme radical et la diffusion du terrorisme international. La tendance dominante consiste à analyser ce conflit à l'aune d'un prisme essentiellement territorial, politique, voire religieux. Or, l'un des enjeux cachés de cet affrontement est la question de l'eau¹ qui explique une partie non négligeable des relations tourmentées entre Israël, puissance incontournable, et les riverains du Jourdain (Liban, Syrie, Territoires palestiniens), mais aussi apaisées avec des acteurs périphériques ou secondaires de son bassin (l'Égypte, la Jordanie ou la Turquie).

Il nous paraît donc opportun de tenter dans notre étude de déterminer quelle est la véritable place de l'enjeu hydraulique dans le conflit proche-oriental, au niveau du bassin du Jourdain, en tentant de lui restituer sa vraie dimension. Est-il sous-estimé ou surestimé, est-ce un déterminant essentiel ou secondaire des guerres menées dans la région depuis des décennies ? D'emblée nous aborderons cette problématique de la place de l'eau dans les rivalités et les relations des pays riverains ou périphériques au Jourdain en terme non-conflictuel, afin de ne pas fausser l'analyse en postulant dès le départ que « l'or bleu » est intrinsèquement source de guerre. Trois grands enjeux hydrauliques coexistent dans la région, correspondant à autant de bassins, dont les problématiques se recourent

1. Il s'agira ici d'aborder l'enjeu de l'eau douce, bien que dans cette région aux spécificités hydro-géographiques marquées, l'eau salée puisse aussi être un enjeu de rivalités, à travers le cas de la mer Morte ou la question du dessalement.

parfois, mais ne se chevauchent que rarement : la question du Nil et des relations entre l'Égypte et les pays d'amont contrôlant les sources de ce fleuve (Soudan, Éthiopie) ; la question de l'Euphrate et du Tigre, et à travers elle celle des tensions larvées entre la Turquie, véritable grenier hydraulique et ses voisins arabes syro-irakiens ; la question du Jourdain, la plus médiatisée et la plus complexe.

Ces trois enjeux sont majoritairement abordés de façon concomitante sans que les analyses parviennent à démontrer une quelconque dynamique ou convergence les rapprochant. La plupart des études retiennent généralement deux éléments susceptibles de constituer une potentielle unité logique : d'une part, une union mythifiée de pays arabes majoritairement musulmans, s'estimant menacés face à l'omnipotence d'États plus ou moins pro-occidentaux et non-arabes (Éthiopie, Israël, Turquie), voire non-musulmans comme dans le cas des deux premiers cités (ces derniers contrôlèrent et utilisèrent arbitrairement des sources considérées comme vitales) ; d'autre part, le caractère stratégique de l'eau dans cette zone aride, agricole, où les ressources s'amenuisent de façon drastique. Pourtant, et à titre d'exemple, le lien entre l'enjeu nilotique et celui du Tigre semble difficile à établir au-delà des deux considérations soulignées. Inversement, d'autres se sont concentrés sur une relation presque exclusivement bilatérale de l'enjeu hydraulique (Syrie-Turquie ou Israël-Palestine).

Or, privilégier une telle approche, c'est prendre le risque de mettre de côté des problématiques qu'il est le plus souvent nécessaire d'expliquer pour aborder toute la complexité du sujet. Ainsi, dans le cas israélo-palestinien, il n'est pas inintéressant de connaître les rapports qu'entretient l'État hébreu avec tous ses voisins, si l'on souhaite réfléchir aux solutions potentielles à apporter dans l'hypothèse d'un règlement du différent bilatéral. Notre approche se situe donc à mi-chemin de ces deux postulats, et privilégiera l'étude d'un seul bassin, qui occupe une place centrale dans la région, et joue un rôle pivot aussi bien d'un point de vue géographique que politique. Résoudre la crise de l'eau au niveau du bassin du Jourdain, c'est diminuer fortement les tensions existantes dans la région, mais aussi poser les conditions d'un règlement partiel entre la Syrie et la Turquie, au niveau d'un autre bassin.

L'approvisionnement en eau est un élément essentiel du développement et de la perpétuation de l'espèce humaine, et a constitué une des

préoccupations majeures de l'homme tout au long de son histoire². Au cours des siècles, en particulier au Proche-Orient, il a cherché à s'assurer la maîtrise de l'eau, et il a pour cela utilisé des moyens techniques, juridiques, politiques ou symboliques³. Cette réflexion nous amène à envisager notre analyse d'un point de vue multidimensionnel, qui s'accorde assez bien avec la nature particulière et complexe de l'eau. Nos travaux abordent à la fois les aspects symboliques, historiques, géopolitiques ou juridiques. Cette démarche nous permettra, d'une part, d'embrasser le sujet le plus largement possible, et d'autre part, de tenter de faire preuve d'originalité, de plus en plus de travaux étant consacrés aux enjeux précédemment décrits, circonscrits le plus souvent à une seule thématique. Une approche synoptique serait en définitive la seule qui soit à même de permettre d'apprécier tous les enjeux et la complexité de la question de l'eau ainsi que sa spécificité⁴.

L'autre intérêt de l'étude de la question de l'eau au Proche-Orient, et en particulier au niveau du bassin du Jourdain, c'est d'analyser concomitamment deux thèmes, considérés comme potentiellement explosifs. Ils se situent au cœur de l'actualité et des enjeux contemporains, et seraient susceptibles de déterminer l'avenir même de l'humanité. La crainte d'un manque d'eau⁵ s'inscrit dans le cadre d'un débat plus vaste qui concerne la raréfaction des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement, peur millénariste pour certains, risque avéré sinon prouvé pour d'autres. L'eau devient peu à peu une cause planétaire, et puisqu'elle concerne directement chacun d'entre nous, elle mobilise de plus en plus les opinions publiques.

Associés, eau et Proche-Orient constitueraient en quelque sorte la quintessence de sujets à haut risque, davantage que le Moyen-Orient et le pétrole par exemple, puisqu'il est possible de trouver des substituts à l'or noir, mais pas à l'eau. Pour les partisans de la centralité de l'enjeu

-
2. Nizar Akar et Kamel Kheir, « La sécurité hydrique dans les pays arabes », *Égypte-Monde arabe*, n° 10, 2^e semestre 1992, p. 63.
 3. Jean Metral et Paul Salanville, « Avant propos », in *L'homme et l'eau en Méditerranée et au Proche-Orient*, vol. I, Travaux de la Maison d'Orient, n° 2, Presses universitaires de Lyon, 1981, p. 5.
 4. Philippe Dugot, *L'eau autour de la Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 11.
 5. La quantité d'eau douce disponible par habitant a diminué de 40 % depuis 1970 ; voir Pascal Lorot, « Éditorial », *Revue française de géoéconomie*, n° 4, hiver 1997-1998, p. 5.

israélo-palestinien, résoudre cette crise et éteindre les tensions proche-orientales voisines, c'est porter un coup d'arrêt au choc des civilisations, et enclencher un processus vertueux sur lequel viendrait s'agréger démocratisation du monde arabe, progrès économique, et affaiblissement de l'islamisme radical. Préserver la ressource suprême, matrice universelle, c'est nous assurer un avenir moins incertain, et moins dangereux, *a fortiori* au Proche-Orient. Comment agissent-ils l'un sur l'autre, le contexte si spécifique a-t-il des conséquences sur la façon dont est abordée la question de la raréfaction des ressources naturelles ou bien est-ce que cela n'a aucun impact en particulier ? Leur importance présumée est inversement proportionnelle à leur poids réel : le bassin du Jourdain s'articule autour d'un fleuve qui n'en aura bientôt plus que le nom, de taille modeste, sans commune mesure avec le Nil ou le Tigre ; l'eau douce accessible représente moins de 1 % des ressources mondiales en eau⁶. Quant au Proche-Orient *stricto sensu*, il est à peine plus grand que la France. Autant de paradoxes et de questions complexes auxquelles nous tenterons de répondre, dans le cadre d'une étude qui ne prétend pas apporter de réponses définitives ou traiter avec exhaustivité un sujet qui nécessiterait plusieurs ouvrages, ne serait-ce que sur un seul des différents aspects abordés. L'ambition est ici de déconstruire un certain nombre de mythes relatifs à un sujet en apparence simple, mais qui se révèle complexe, dans le cadre d'une analyse qui fait appel à différentes disciplines.

Une première partie, constituant un préalable aux développements ultérieurs, permettra de mieux comprendre un certain nombre de permanences explicitant mieux la situation figée qui prévaut depuis 1967 au niveau du bassin du Jourdain. Dans deux chapitres successifs, nous développerons l'idée que l'eau est depuis toujours une ressource rare, symbolique et convoitée au Proche-Orient. Rare et mal répartie, dans un contexte humain et géographique particulier : forte démographie, insuffisance de l'approvisionnement pour l'agriculture et des populations de plus en plus sédentarisées, surexploitation. Symbolique, dans une région où la confusion entre le temporel et le spirituel ne cesse de s'accroître : il conviendra de souligner cet aspect à travers des références aux textes

6. Elles sont constituées à 97 % d'eau salée, et dans les 3 % restant, une infime partie est disponible de façon directe, l'essentiel étant composé de calottes glaciaires, glaciers de montagnes, aquifères profonds.

sacrés musulmans et juifs, mais aussi profanes, chez les sionistes et les nationalistes arabes. convoitée depuis des millénaires, mais plus particulièrement depuis près d'un siècle, avec le retour des Juifs en Terre Sainte, phénomène accentué par le projet de Herzl et les ambitions européennes. La dimension historique rappellera que l'eau est alors au cœur de stratégies où elle est intimement associée à la question du territoire. Elle peut devenir un prétexte afin d'en acquérir la plus grande part possible, ou enjeu décisif pour le mettre en valeur.

La deuxième partie examinera les relations entre Israël⁷ et les acteurs directs ou périphériques du bassin du Jourdain d'un point de vue géopolitique, grille d'analyse qui nous semble la plus adaptée à l'étude de cet enjeu. Il s'agira d'évaluer dans quelle mesure les relations entre Tel-Aviv⁸ et ses voisins sont marquées par la conjonction d'enjeux stratégiques, politiques et hydrauliques, et comment l'État hébreu cherche à conjuguer prééminence militaire et indépendance en eau. Dans un premier temps seront abordées les politiques conciliatrices et amicales d'Israël avec des pays qui restent cependant des acteurs indirects ou périphériques du bassin du Jourdain, ce qui peut rendre plus aisée d'éventuels projets de coopération (Égypte, Jordanie, Turquie). Dans un second temps seront étudiées les politiques interventionnistes ou bellicistes israéliennes dans le cadre de relations conflictuelles avec les acteurs directs du bassin, pays d'amont : Liban, Syrie, Territoires palestiniens. Enfin, nous analyserons si l'eau est réellement facteur de conflit ou de paix dans la région, notamment à travers

7. Nous avons placé Israël au cœur de notre analyse au niveau du bassin Jourdain, car il en constitue le pays clé, l'acteur essentiel sans lequel aucune tentative de règlement ne peut aboutir.

8. Nous rejoindrons la position du gouvernement français et celle de la quasi-totalité de la communauté internationale qui désigne provisoirement la plus grande ville du pays comme la capitale de l'État d'Israël et où sont installées les ambassades (une position partagée non sans réticences par le fidèle allié américain). La communauté internationale ne nie pas le droit de l'État hébreu d'avoir Jérusalem comme capitale où siège son gouvernement, mais elle manifeste son désaccord sur le fait qu'une partie de la ville est occupée depuis 1967 et surtout qu'elle a été annexée illégalement au début des années 1980 (elle est alors proclamée « capitale réunifiée et indivisible d'Israël » par le gouvernement Begin). Il ne s'agit donc pas pour nous de faire preuve d'un quelconque parti pris, mais plutôt de privilégier une position objective et juridique à des considérations subjectives et idéologiques. Les partisans d'Israël désignent Jérusalem comme leur capitale et considèrent trop souvent à tort que la dénommer autrement présupposerait une hostilité de principe.

des développements théoriques, avant de nous prononcer sur la situation actuelle et de réfléchir aux potentielles hypothèses de règlement. Elles semblent vouées à l'échec lorsqu'elles sont d'ordre strictement technique, puisque l'enjeu est fondamentalement politique, et peuvent difficilement rencontrer le succès lorsqu'elles se restreignent à des négociations bilatérales. La dimension multilatérale doit être considérée avec le plus grand soin, les pays d'amont détenant la clé d'une coopération régionale indispensable face aux défis soulevés par la raréfaction dramatique des ressources hydriques dans cette région.

Une troisième partie abordera l'enjeu hydraulique du point de vue du droit. Tout ce qui a trait aux relations internationales doit en effet être envisagé d'un double point de vue politique et juridique⁹. Le droit international comme mode de règlement normal des relations entre États ou de régulation des rapports de la communauté internationale doit avoir toute sa place dans notre étude. Néanmoins, s'il nous apparaît fondamental de souligner dans un premier chapitre les grands principes concernant le droit international relatif à l'utilisation des cours d'eau internationaux, et s'ils suffisent à nous apporter des solutions adéquates, nous nous efforcerons d'analyser des aspects jusqu'ici moins développés ou médiatisés comme ceux concernant le droit international de l'environnement, émergent, et ses concepts innovants (patrimoine commun de l'humanité, développement durable). Dans cette optique, le second chapitre sera consacré au droit international humanitaire, ainsi qu'au droit international des droits de l'homme qui peuvent constituer une protection sérieuse des ressources naturelles ou de l'eau.

9. Simone Dreyfus, *Droit des relations internationales. Éléments de droit international public*, 4^e édition, Paris, Cujas, 1992, p. 5.